



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taux

Question écrite n° 7571

Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur les difficultés que rencontre l'édition des films vidéocassettes. La situation économique de la vidéo dans notre pays s'est dégradée depuis plusieurs années. Au surplus, en raison d'un taux de TVA inférieur à celui appliqué en France, la concurrence étrangère devient de plus en plus intense et risque de s'amplifier avec l'ouverture des frontières en 1993. Il s'interroge sur l'opportunité de procéder à une baisse du taux actuel de la TVA en la matière.

Texte de la réponse

Reponse. - La loi de finances pour 1989 ramène le taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée de 33 1/3 p 100 à 28 p 100 à compter du 1er décembre 1988. Cette disposition qui s'applique aux vidéocassettes s'inscrit dans la perspective de l'harmonisation européenne des taux. Elle va dans le sens des préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7571

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3800